République de Guinée

Le Bulletin

DU MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

N°001 - Septembre 2020

Sommaire

Le bulletin du Ministère de l'Economie et des Finanaces

1 **EDITORIAL**
P.....03

2 **MOT DU MINISTRE**
P.....04

3 **EVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE**
P.....06

4 **INTERVIEW**
P.....09

5 **SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE AU PREMIER TRIMESTRE 2020**
P.....14

6 **ACTIVITÉS DU MINISTRE DANS LE CADRE DES RENCONTRES INTERNATIONALES**
P.....18

4 **POINT SUR LES RÉFORMES**
P.....20

EDITORIAL

Ce bulletin trimestriel d'information, novateur, est conçu comme un axe majeur du système de communication du ministère de l'Economie et des Finances (MEF), système basé actuellement sur divers supports et créneaux définis, pour la plupart, par des dispositions légales ou des critères de performance de programmes économiques et financiers.

Les principaux objectifs du bulletin sont la diffusion de l'information sur des sujets d'expertise économique et financière liés aux missions du ministère et le renforcement de son leadership dans la mobilisation des ressources publiques et le partenariat avec les institutions financières internationales. Les informations fournies visent à créer de l'intérêt chez le lecteur et lui apporter des connaissances sur les actions et les produits du département.

Quatre thématiques principales sont traitées :

- l'évolution récente de l'économie ;
- les éléments d'analyse des facteurs internes et externes expliquant les faits majeurs de cette évolution à travers des interviews et des développements thématiques ;
- le dynamisme de l'implication du MEF dans la collaboration gouvernementale, les relations avec les acteurs non étatiques et les représentations des partenaires techniques et financiers en place en Guinée, à travers les rencontres de travail initiées par le MEF ou dont il est l'un des principaux protagonistes ;
- le leadership du MEF dans i) la mobilisation des ressources financières extérieures et la coopération avec les partenaires financiers internationaux, par le suivi des programmes économiques et financiers élaborés avec l'appui des partenaires extérieurs, et (ii) la participation à des réunions internationales axées sur les stratégies et les problèmes de financement du développement économiques et social.

Les principales cibles du bulletin sont les partenaires locaux et internationaux du MEF et les cadres du Département qui sont tous, directement ou indirectement, parties prenantes à son élaboration et défenseurs de la notoriété de l'institution.

Conçu comme produit de l'expertise technique des cadres du Département, le bulletin aura forcément plusieurs contributeurs. D'où la nécessité de respecter cette ligne éditoriale pour faciliter le choix et la hiérarchisation des sujets, donner aux rédacteurs une base et une ligne directrice pour générer du contenu, déterminer le ton et le style - qui seront argumentatifs, informatifs et factuels - et les angles de traitement des sujets.

Mamadi CAMARA
Ministre de l'Economie et des Finances

LE MOT DU MINISTRE

Depuis l'entrée en vigueur de la LORF, en 2012, le ministère de l'Economie et des Finances a fait des progrès remarquables dans l'accomplissement de ses missions et la diffusion des résultats obtenus. Il s'avère, cependant, que si nous voulons approfondir la communication, l'étendre et diversifier les thèmes, il faut des moyens, des supports et des canaux complémentaires adaptés aux besoins variés et évolutifs de nos partenaires locaux et internationaux.

De plus, à l'entame de toutes mes adresses aux cadres de ce Département, j'ai toujours prôné l'utilité et l'efficacité du « travail d'équipe ». Mais, même si dans les faits ce message a été bien compris, il a manqué jusque-là une expression forte de cette symbiose des efforts.

C'est pour combler ces manques que nous avons initié ce projet de Bulletin du MEF, comme une entreprise collective et un produit de la participation de tous les cadres et l'expression de toutes les expertises du ministère.

Dans cette perspective, Chers lecteurs, vous tenez entre vos mains un document important, puisqu'il s'agit du premier numéro de notre nouveau media dans lequel nous vous proposons des informations simplifiées, riches et cohérentes par rapport à un sujet d'actualité et produites régulièrement avec une périodicité infra-annuelle.

Ce premier numéro traduit bien cette ambition à plus d'un titre. En effet, il parait à un moment où la pandémie du covid-19, qui sévit en Guinée depuis le mois de mars 2020, affecte la situation économique récente, bouleverse les relations internationales et est en passe de devenir le choc majeur subi par l'éco-

nomie mondiale au cours de l'année. En effet, de l'avis de certains économistes, la pandémie a conduit l'économie mondiale aux pires conséquences économiques depuis la grande dépression de 1929.

Ainsi, le FMI estime que l'économie mondiale serait en récession de 3,0% en 2020, en lien avec les effets direct et indirect du covid-19.

La Guinée, à l'instar des autres pays, souffre de cette pandémie et n'est pas épargnée par ses conséquences économiques, notamment avec le net ralentissement de l'activité économique nationale, les perturbations des chaines d'approvisionnement et la baisse de la demande des principaux produits exportés. En riposte à la pandémie, le gouvernement guinéen sous le leadership du Président de la République et l'impulsion du Premier Ministre, a mis en place une stratégie visant à atténuer les effets négatifs sur les plans sanitaire, social et économique. Pour mieux cerner cet impact, le ministère de l'Économie et des Finances a initié une étude d'impact dont les méthodes, résultats et préconisations il faut partagés avec les partenaires au développement sont présentés dans ce numéro.

Chers lecteurs, si cette aventure, que nous entreprenons pour vous servir, vous tient à cœur, nous vous invitons à nous soutenir par la lecture assidue des différentes éditions et la communication de vos observations, voire vos contributions. Les cadres du MEF feront le meilleur usage de votre confiance et de vos engagements à les soutenir et les accompagner.

Mamadi CAMARA

Ministre de l'Economie et des Finances

3 EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

1- Environnement international

2-Performances économiques nationales

Environnement international

Selon les dernières évaluations du FMI, le PIB mondial devrait se contracter de 4,9% en 2020, soit 1,9 points de pourcentage de plus que ce qui était initialement prévu en avril 2020. Pour la première fois, toutes les régions devraient voir leur économie se contracter cette année, exceptée la Chine qui enregistrerait une légère croissance.

Source : FMI

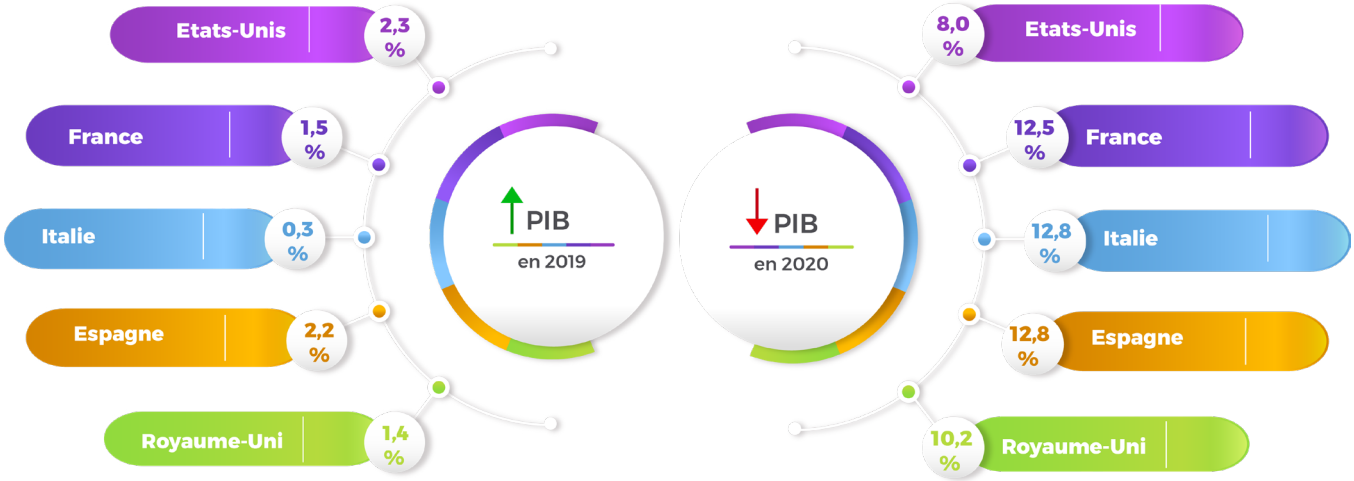

Dans la zone Euro, la croissance économique serait respectivement de -10,2% en 2020 contre une croissance de 1,3% en 2019. Dans les pays émergents et les économies en développement le rythme d'évolution du PIB réel serait -3,0% en 2020 contre 3,7% en 2019.

En Afrique sub-saharienne, l'activité économique tournerait au ralenti (-3,2%) en 2020 contre une croissance de 3,1% en 2019. Les économies du Nigéria et de l'Afrique du Sud s'inscriraient dans la même dynamique avec respectivement -5,4% et -8,0% en 2020 après 2,2% et 0,2% en 2019.

Sur le marché financier international, la situation reste marquée par les effets de la politique expansionniste des grandes banques centrales face à la crise. En effet, depuis le début de la pandémie de coronavirus, les banques centrales soutiennent les économies des différents pays pour éviter une crise financière et permettre aux

Etats de soutenir leur économie et limiter l'ampleur de la crise sociale. C'est ainsi que la Fed a maintenu ses taux d'intérêt directeurs dans une fourchette de 0 à 0,25% depuis mars 2020 et que la Banque centrale européenne (BCE) a laissé ses taux d'intérêt inchangés en mai 2020 ; le taux de refinancement restant fixé à zéro, le taux de dépôt à -0,5% et le taux de la facilité de prêt marginal à 0,25%.

Sur le marché monétaire, le dollar américain a été négocié à fin mai 2020, en moyenne à 1 USD contre 0,809 £ (livre sterling) après 0,779 £ il y a un an, soit une appréciation de 3,8%. Face à l'euro, le dollar est resté quasiment stable à 0,898 €. En revanche, contre le yen japonais, le dollar s'est dépréciée de 2,6%, contre une appréciation de 0,2% à la même période en 2019.

Concernant les cours des matières premières, l'indice des prix des matières premières calculé par la Banque mondiale, a marqué un recul en fin mai 2020. Ainsi, l'indice des cours des produits énergétiques et non énergétiques et des produits agricoles ont baissé en glissement annuel.

Quant aux prix des métaux précieux, ils ont augmenté de 29,8%, atténuant ainsi la tendance baissière des cours des produits de base. Au cours du mois de mai 2020, les prix du pétrole (Brent) se sont établis en moyenne à 31 dollars le baril, en hausse de 33% par rapport à avril (23 dollars). Sur les cinq premiers mois de 2020, le prix moyen du Brent s'est établi à 41 dollars, en baisse de 38% en glissement annuel. Cette baisse s'explique par un fort repli de la demande mondiale, sous l'effet du covid-19, et l'abondance de l'offre.

Performances économiques nationales

L'impact de la pandémie de COVID-19, dont les cas de contamination et de décès enregistrés en Guinée en début d'année ont conduit à l'instauration le 26 mars 2020 de l'état d'urgence sanitaire. La pandémie sera certainement le choc majeur subi par l'économie guinéenne en 2020. En effet, son impact prévisible sur la croissance a été estimé à une perte de 4,3 points de pourcentage du PIB, impliquant la révision des projections de croissance de 5.8% à 1,5%.

Toutefois, à fin mai 2020, les comportements des indicateurs conjoncturels sont encore contrastés. Dans le secteur primaire, on enregistre une baisse des exportations des produits agricoles. Dans le secondaire, la production d'électricité a augmenté de 3,2% contre 17,7% il y a un an. De même, les productions d'eau et de

gaz ont augmenté de 8,7% et 1,5% respectivement. En revanche, la production de bauxite a baissé de 19,8% contre une hausse de 50,0% un an auparavant, en lien avec un ralentissement des activités dû à la crise sanitaire. Mais les productions d'or et d'alumine ont augmenté respectivement de 188,5% et 18,1%. Les productions de boissons sucrées et de bière ont augmenté respectivement de 8,6% et 4,4%.

L'activité du transport aérien, le secteur le plus refroidi par les conséquences de la pandémie du Covid-19, a connu un quasi-arrêt des activités en mai 2020. Une situation qui découle des mesures de confinement prises dans la plupart des pays du monde mi-mars 2020.

Au niveau des finances publiques, la situation est marquée par un accroissement des dépenses totales, de 20,2% à fin avril 2020, soutenue par une hausse importante des dépenses de subventions et transfert. Les recettes budgétaires ont augmenté de 0,5%, rythme nettement inférieur à celui des dépenses totales.

Dans le secteur monétaire, l'évolution des agrégats monétaires est marquée par un accroissement de la masse monétaire de 22,5% en glissement annuel en mai 2020, impulsé par une augmentation des avoirs extérieurs de 4,8% et des avoirs intérieurs de 31% (15,8% et 30,6% pour les crédits au secteur privé et les crédits au secteur public respectivement). Sur la période, le taux d'intérêt sur les emprunts de l'État à 91 jours de maturité est resté inchangé à 8,88%.

Le taux d'inflation a atteint deux chiffres : 11,5% en glissement annuel, principalement porté par les transports (+32,6%) et les produits alimentaires (+13,6%). En moyenne annuelle, l'accroissement de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a été de 9,8%. Sur le marché des changes, en moyenne, 9 457 francs s'échangeaient contre 1 dollar US et 10 394 francs contre 1 Euro, soit une dépréciation nominale de 3,6% face au dollar et 1,8 % face à l'euro. Au même moment, la prime de change entre le marché officiel et parallèle a été de 1,0% et 0,1% respectivement face aux deux devises.

4 INTERVIEW

Impact du covid-19 sur l'économie guinéenne

La pandémie de covid-19 a rompu la bonne dynamique de l'économie guineenne amorcee depuis 2016

Interview de Monsieur Alhassane DIALLO,
Directeur National des Etudes Economiques et de la Prévision

Monsieur le Directeur, a-t-on actuellement une évaluation précise de l'impact de la pandémie sur l'économie mondiale ?

La réponse à votre question doit être évolutive car la pandémie est encore en expansion. On peut toutefois estimer qu'après la récession de 2007-2009, de nombreuses économies développées et en développement avaient connu l'une des expansions les plus longues jamais enregistrées, caractérisée par des niveaux de chômages historiquement bas, de très faibles taux d'inflation, des taux tendanciels de croissance solides et des niveaux record des indices boursiers.

Cette évolution positive de l'économie mondiale a été, malheureusement, interrompue par la pandémie de Covid-19 qui a provoqué la récession économique la plus grave jamais observée depuis près d'un siècle et fait des ravages en termes de santé, d'emploi et de bien-être des citoyens. Alors que la maladie se propage dans le monde entier, la question est maintenant de savoir quand est-ce que la pandémie sera éradiquée et comment ses effets peuvent être atténués ?

La situation de l'économie guinéenne est-elle aussi alarmante dans ce contexte ?

La réponse à votre question est malheureusement oui, au regard des résultats actuellement disponibles de l'évaluation de l'impact de la pandémie. En effet, la Guinée, à l'instar des autres pays de la sous-région, a connu des cas de contamination et de décès. Le nombre de contaminés est passé de 3 en mars à 159 en avril pour se situer à 5 610 cas en juillet. Quant au nombre de décès, il est passé de 6 en avril à 34 en juillet 2020. Malgré les mesures prises par le Gouver-

nement, le pays continue d'enregistrer une augmentation de cas de contamination et de décès.

En outre, les principaux partenaires commerciaux de la Guinée sont durement affectés par la maladie à coronavirus notamment la Chine et l'Union Européenne. La Chine représente environ 60% de la demande mondiale d'aluminium et le premier client de la Guinée, tandis que l'Union Européenne est son premier fournisseur à l'importation. L'ampleur de la pandémie dans ces deux zones économiques expose le pays à des chocs exogènes majeurs. L'effet conjugué des chocs exogènes déstabilisateurs et des mesures d'urgence sanitaire instaurées par le gouvernement pourrait se traduire par un ralentissement de l'activité économique domestique et une dégradation des conditions de vie de la population vulnérable.

Dans le but de mieux évaluer l'impact de la pandémie sur l'économie guinéenne, une étude a été initiée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Quels sont les principaux enseignements tirés des résultats de cette étude ?

Les enseignements tirés de ce travail sont divers. Je vais m'efforcer de vous les restituer en quatre points :

- De la connaissance de la maladie

Sur la connaissance des spécificités de la maladie, l'enquête révèle que malgré une forte communication, plus de 1,5% des ménages n'ont pas entendu parler de cette pandémie. En outre, plus de 25% des ménages enquêtés ont déclaré ne pas connaitre les voies de contamination et 36% d'entre eux déclarent ne pas avoir une connaissance des symptômes de la maladie.

- De l'impact sur les conditions de vie des ménages

Au cours de la semaine de l'enquête, 55,7% des ménages n'ont pas pu se rendre à leurs lieux de travail. Cette situation a beaucoup plus impacté les ménages dirigés par les femmes (65,7%) que ceux dirigés par les hommes (54,1%). Les principales raisons évoquées par rapport à l'absence au travail sont entre autres l'arrêt d'activité (45,4%), la réduction du personnel (20,5%) et les maladies autres que la Covid-19 (24,8%). La réduction des effectifs a eu des répercussions sur la rémunération des employés. En effet, 48,6% des ménages ne reçoivent pas de salaire à la suite de l'arrêt de travail et 17,2% reçoivent un salaire partiel. Cette situation concerne beaucoup plus les femmes cheffes de ménage (54,7%) que les hommes chefs de ménage (47,4%).

En ce qui concerne l'ampleur de la baisse de revenu, les résultats de l'enquête montrent une baisse de 10 à 30% pour 29% des ménages, de 30% à 50% pour 31% des ménages, et de plus de 50% pour 30% des ménages. Par rapport au temps de résilience de la trésorerie, 88% des ménages pensent pouvoir tenir un à deux mois, 11% des ménages 2 à 4 mois et seulement 2% des ménages jusqu'à 6 mois.

Quant aux transferts de fonds qui constituent une source d'appoint de revenu pour 23% des ménages, les résultats de l'enquête indiquent que 89% ont rencontré des difficultés dans la réception des transferts de fonds en provenance de l'étranger en lien avec la pandémie. Pour ce qui est des aides sociales de la part de l'Etat et des ONGs, seuls 22,3% des ménages ont été bénéficiaires.

En plus, la baisse de revenu a contribué à la dégradation des conditions de vie des ménages. Ainsi, en matière d'alimentation, seuls 29% des ménages ont été en

mesure de constituer un stock alimentaire de sécurité alors que 73,3% disent craindre un manque de nourriture ou de ressources pour faire face à l'alimentation de leur ménage. Par ailleurs, 41,5% des ménages ont été contraints de changer de régime alimentaire alors que 44,4% ont carrément sauté un repas. En outre, 55% des ménages ont mangé moins qu'il n'aurait fallu et même 29,3% des ménages ont été confrontés à un manque de nourriture. Dans l'ensemble, plus du tiers des ménages ont connu la faim par manque de ressources.

En ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, il ressort de l'analyse que 21% des ménages ont eu des difficultés d'accès à l'eau potable et 11% ont été contraints de limiter leurs accès aux installations d'assainissement externes. Par ailleurs, 30% des ménages pensent que la propagation de la pandémie affecte négativement l'accès des enfants aux services de santé et 34,0% déclarent que la vaccination des enfants a souffert de la pandémie. En outre, 70% des ménages n'ont pas pris de mesures pour la continuation des cours à domicile. Même l'enregistrement des enfants à l'État civil a été affecté dans 14,0% des cas.

- De l'impact sur le secteur privé

Au niveau des entreprises (formelles et informelles), l'activité a été fortement affectée en raison notamment des mesures d'endiguement.

Ainsi, la majorité des entreprises formelles (80%) a été négativement impactée par la crise de Covid-19 à travers notamment la baisse du chiffre d'affaires qui résulterait d'une contraction de la demande. En plus, les entreprises formelles ont souffert du renchérissement des coûts d'exploitation, des retards de livraison, de la réduction des flux de capitaux et d'investissements ainsi que des difficultés de trésorerie et des problèmes d'approvisionnement en matières premières. S'agissant de l'ampleur du choc, les résultats montrent que 30% des entreprises formelles n'ont fonctionné qu'à hauteur de 25% du rythme habituel, 22% sont en cessation temporaire d'activités et 4% ont définitivement interrompu toutes leurs activités.

Les secteurs les plus touchés par les conséquences de la pandémie sont l'hôtellerie, l'Agrobusiness, le transport et la logistique alors que le secteur minier a été relativement épargné. Ainsi, 75% des entreprises du secteur du tourisme/voyage sont en cessation temporaire d'activités et 25% ont définitivement arrêté toutes activités. Par contre, plus de 30% des entreprises minières fonctionnent à 100% et seulement 9% ont réduit leurs activités de moitié.

Les difficultés enregistrées ont entrainé des changements importants dans la gestion du personnel, notamment pour 80% des entreprises formelles. Les entreprises ont eu majoritairement recours aux congés techniques (68%) et à la réduction du nombre d'heures de travail (54%). Cependant, certains chefs d'entreprise ont opté pour une réduction des salaires (26%) ou le licenciement (15%). Ces changements concernent tous les secteurs d'activités avec une prédominance pour les secteurs des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), des services professionnels, de l'hôtellerie et de la restauration.

La quasi-totalité des entreprises informelles (91,5%) déclare avoir constaté une baisse de leur chiffre d'affaires depuis l'apparition de la pandémie entrainant des difficultés de trésorerie dans la majorité des cas. Ainsi, 69,7% des Unités de Productions Informelles (UPI) ont rencontré des difficultés dans l'exécution de leurs opérations quotidiennes par manque de liquidité et 56,8% ont enregistré des perturbations dans les

services de transports/logistique. En outre, plus de trois quarts des UPIs ont déclaré avoir connu une baisse de revenus depuis l'apparition de la pandémie comparativement à la même période de l'année 2019. Ces entreprises ont été, essentiellement, affectées par les contraintes liées à l'état d'urgence sanitaire et les effets relatifs au ralentissement des activités sur le marché intérieur.

- De l'impact sur l'environnement macroéconomique global

Les simulations effectuées indiquent que la croissance économique connaitrait un ralentissement. Elle pourrait se situer au meilleur des cas à 2,5% ou au pire des cas à -0,9% en 2020 contre une prévision initiale de 5,8%. Cette situation s'expliquerait par le ralentissement des activités dans tous les secteurs de l'économie notamment le secteur tertiaire. La particularité du secteur tertiaire s'expliquerait par la réduction de la mobilité des personnes, les difficultés de transport de marchandises, ainsi que la fermeture des établissements d'enseignement, des hôtels et des lieux de loisir. À la lumière des résultats de la simulation, le niveau d'inflation pourrait se situer à 11,1% en 2020 contre une prévision initiale de 9,9%, en lien avec la restriction des importations et les difficultés de transport interurbain.

Au niveau des finances publiques, les prévisions des recettes budgétaires ne seraient pas atteintes suite à la forte baisse des recettes fiscales notamment les impôts sur les sociétés minières, les impôts sur les revenus des personnes physiques, les impôts sur le patrimoine ainsi que la taxe sur les produits miniers et celle relative aux réseaux de télécommunication. Les dépenses publiques pourraient se situer à 21,6% du PIB en 2020 pour une prévision de la LFI de 21,5% du PIB. Les dépenses courantes seraient exécutées à hauteur de 15,9% du PIB contre une prévision initiale de 13,6% du PIB, en relation avec l'augmentation des salaires, des subventions et transferts, et des achats de biens et services. Cette évolution résulte essentiellement du paiement des primes en faveur des agents de santé, de l'acquisition de kits sanitaires et des transferts en faveur des ménages et entreprises dans le cadre du programme gouvernemental de riposte au Covid-19.

Quant aux échanges extérieurs, ils devraient enregistrer un solde global négatif de l'ordre de 0,9% du PIB en 2020 contre une prévision initiale excédentaire de 1,2% du PIB. Cette réduction serait imputable à la fermeture des frontières des pays partenaires qui impacterait négativement les exportations, le tourisme, le transport et les transferts.

Dans le but de contenir les effets négatifs de la crise sur les conditions de vie des ménages et l'activité économique, il est proposé de reconduire certaines mesures déjà décidées par le gouvernement et qui sont en cours d'application. En plus, de nouvelles mesures sont proposées dans le but notamment de renforcer la résilience des acteurs économiques impactés.

Merci Monsieur le Directeur.

Interview réalisée par Madame Mariam CAMARA, Chargée de communication au ministère de l'Economie et des Finances

5 SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE AU PREMIER TRIMESTRE 2020

PRODUCTION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Des données quantitatives et qualitatives portant sur l'évolution conjoncturelle dans les secteurs réel, monétaire, financier et du commerce international ont été collectées et analysées pour informer les décideurs sur la dynamique de l'économie. Les résultats de ces travaux sont contenus dans les documents ci-après :

- Trois numéros du Tableau de bord mensuel de l'économie guinéenne (novembre et décembre 2019, janvier 2020);
- Un numéro de la Note de conjoncture de l'économie guinéenne (4ème trimestre 2019);
- Tableau de bord mensuel des finances publiques élaboré et publié régulièrement ;
- Rapport sur les performances de la Guinée dans le programme de convergence macroéconomique de la CEDEAO pour l'année 2019 ;
- Rapport provisoire de convergence macroéconomique (programme CEDEAO) au titre du premier trimestre 2020.

2. Gestion des Marchés Publics

Au cours du premier trimestre 2020, 67 marchés pour une valeur de 1 277, 355 milliards de francs, ont été approuvés et immatriculés. Sur ce total, la structure des modes de passation des marchés a été dominée par la procédure normale, aussi bien en nombre qu'en valeur.

La structure des modes de passation des marchés

Types de marchés	Nombres	%
Appel d'offres	58	73
Entente directe (gré à gré)	5	6
Consultation restreinte	4	20

Au plan de la source de financement, le Budget National de Développement (BND) a supporté ***49%*** de la valeur et du nombre des contrats passés au cours de la période, contre 51% en valeur et ***51%*** en nombre par le Financement Extérieur (FINEX).

3. Gestion du Patrimoine de L'Etat et Promotion des Investissements Prives

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de gestion et de développement du patrimoine de l'Etat, les activités réalisées au cours du premier trimestre 2020 se résument ainsi :

◊ Amélioration de la gouvernance des entreprises et établissements publics du portefeuille par la finalisation des projets de statuts types des Etablissements Publics Administratifs (EPA) et Sociétés Publiques (SP), l'ouverture du capital de la Société de Gestion et d'Exploitation de l'Aéroport de Gbéssia (SOGEAC) à un nouvel actionnaire Africa50 et la poursuite de la collecte des informations financières, juridiques, comptables et sociales des entreprises du portefeuille de l'Etat pour la mise à jour de la base des données.

◊ Gestion du patrimoine de l'Etat. Recouvrement des redevances domaniales(baux et concessions) et les recettes locatives, avec un taux de réalisation des prévisions de 217,31%.

◊ Promotion des investissements privés et désengagement de l'Etat à travers :

(i) la mise en place du cadre juridique et institutionnel de la stratégie de développement des Partenariats Public-Privé et la stratégie de privatisation à travers la finalisation des textes d'applications de la loi PPP, la préparation de plusieurs conventions de PPP;

(ii) le recrutement d'un cabinet pour la répartition des tâches entre le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère des Investissements et des PPPP;

(iii) la préparation des fiches des entreprises ramenées dans le portefeuille de l'Etat et la finalisation de la rétrocession de plusieurs unités industrielles.

4. Gestion de La Dette et de L'aide Publique au Developpement

Au cours du premier trimestre 2020, les principales activités menées ont porté sur la tenue des statistiques de la dette publique extérieure et intérieure, le règlement du service de la dette et la négociation des accords de financement.

Les prévisions du service de la dette extérieure en 2020 se chiffrent à 1 150 mds de francs, soit 115,035 millions USD dont 25,182 millions USD de C2D, décomposés en :

- principal : 845 mds de francs, soit 84,525 millions USD ;
- intérêt : 305 mds de francs, soit 30,510 millions USD.

Au cours du premier trimestre 2020, les engagements se sont établis à 196 mds de francs, soit 19,364 millions USD dont:

- principal : 119,092 mds de francs, soit 12,288 millions USD ;
- intérêt : 49,948 mds de francs, soit 7,066 millions USD.

Quatre accords de financement ont été signés pour un montant global d'environ 76 millions USD et un taux de concessionnalité global de 43,44%.

Les prévisions du service de la dette extérieure en 2020 se chiffrent à 4 792

mds de francs, décomposés en principal : 3 963 mds de francs; et intérêt : 829 mds de francs.

Au cours du premier trimestre 2020, les engagements se sont établis à 574,52 mds de francs, dont: principal : 438,12mds de francs; intérêt : 136,4 mds de francs. Le taux d'exécution global a atteint 12%.

5. Gestion Financiere et Comptabilite Publique

Au cours du premier trimestre 2020, les activités de gestion des finances publiques ont porté sur la mobilisation des ressources de trésorerie et la gestion de la trésorerie, la mobilisation des recettes non fiscales et la gestion des comptes de l'Etat, la mise à jour de la règlementation applicable en matière de comptabilité publique.

◊ Au niveau de la mobilisation des ressources de trésorerie, face à un besoin de financement de 1 877 milliards de francs, les séances d'adjudication des bons du Trésor ont permis de mobiliser 1 624 milliards de francs, soit un taux de couverture de 86,5%, à des taux d'intérêt variant entre 9% et 14%. Les remboursements ont atteint 1310 milliards de francs.

◊ Au niveau de la gestion des valeurs et titres, 402 000 vignettes de la Taxe Unique sur les Véhicules (TUV) et 1 000 000 de timbres fiscaux de valeur faciale de 5 000 francs ont été reçus et mis à la disposition des utilisateurs.

◊ Opérations d'exécution budgétaire et de trésorerie

Les encaissements cumulés des recettes non fiscales du 1er Trimestre 2020 se chiffrent à 157, 754 mds de francs. Les encaissements effectifs sur le compte courant du Trésor s'élèvent à 1 820, 465 mds de francs, répartis entre les recettes budgétaires pour 267, 907 mds de francs et les recettes de trésorerie pour 1 552, 558 mds de francs. Les décaissements sur le compte courant du Trésor ont atteint 3 865, 983 mds de francs, composés de dépenses budgétaires pour 847, 465 mds et de dépenses de trésorerie, pour 3 018, 518 mds.

Les opérations d'encaissements et de décaissements réalisées durant le premier trimestre 2020 sont nivelées par la Banque Centrale de la République de Guinée, sur le Compte Unique du Trésor. Le montant nivelé se chiffre à 10 170, 529 mds de francs.

6. Activites de Contrôle

◊ Le contrôle à priori des dépenses publiques.

De janvier à mars 2020, l'exécution du budget de l'Etat en termes d'engagements, rapportée aux crédits ouverts à la chaîne des dépenses, dégage un taux d'exécution de 20%, contre 15% en 2019 à la même période, dont 19% et 22% pour l'ensemble

des ministères du secteur prioritaire et du secteur non prioritaire respectivement, contre 14% et 17% en 2019.

Les dossiers traités à la chaine des dépenses se répartissent ainsi par procédure :

Types de Procédures	% des engagements;
Normale	18
Aménagée	19
Sans ordonnancement préalable	40
Solde	23

- Contrôle à posteriori de la gestion publique.

Au cours du premier trimestre 2020, six missions de contrôle de la gestion des comptables publics, des ordonnateurs et des comptabilités administratives des ordonnateurs secondaires ont été effectuées. A date, les rapports provisoires de ces missions ont été rédigés et transmis aux ministères de tutelle, pour observations, dans le cadre de la procédure contradictoire

7. Pilotage, Coordination et Suivi des Programmes et Renforcement des Capacites

◊ Programme économique et financier soutenu par le FMI

Les activités ont porté sur la préparation de la quatrième revue du Programme. Elles ont consisté principalement en :

(i) évaluation des résultats quantitatifs et qualitatifs et des mesures structurelles du programme ;

(ii) collecte et mise en cohérence des supports techniques de ces évaluations. Au terme de la revue, un accord au niveau des services du FMI a été obtenu le 16 mars 2020. L'approbation des résultats de cette 4ème revue par le Conseil d'Administration du FMI a eu lieu le 1er avril 2020 et a permis le décaissement d'un montant de 17,213 millions de DTS pour financer la balance des paiements et renforcer la trésorerie de l'Etat.

◊ Programmes d'appui budgétaire

Les activités ont porté sur la coordination de réunions de concertation, de Comité de pilotage, d'élaboration de documents divers et de suivi d'indicateurs de performance dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des programmes d'appui budgétaire ci-après : Programme d'appui à la consolidation de l'Etat (PACE II) de l'Union européenne ; Programme d'appui budgétaire d'urgence de la Banque Mondiale ; Programmes et projets financés sur les ressources du C2D.

◊ Programmes de réforme des finances publiques

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du programme de réformes des finances publiques, les activités menées de janvier à mars 2020 ont porté sur la finalisation et la validation des documents suivants : Manuel de procédures comptables des recettes non fiscales ; Manuel de procédures comptables des recettes perçues par l'administration douanière; Manuel de procédures comptables des recettes fiscales ; Manuel de procédures comptables des dépenses ; Manuel de procédures comptables des opérations de trésorerie et de financement ; Manuel de procédures de traitement des opérations des correspondants du Trésor ; Arrêté portant attribution et organisation de l'agence des dépôts du trésor (ADT) ; Instruction conjointe relative au suivi des restes à payer; Instruction por-

tant harmonisation de la présentation des budgets des Etablissements publics administratifs de l'Etat.

◊ Activités de renforcement des capacités

Un programme de renforcement des capacités adossé au PREFIP a été élaboré. Les activités du Centre de Perfectionnement en Finances Publiques ont été lancées le 08 janvier 2020 dont les auditeurs de la première promotion, au nombre de 100, ont été sélectionnés, sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Budget et du Ministère du Plan et du Développement Économique. Cette promotion a débuté la première étape de la formation avec un Tronc Commun, consacré à l'harmonisation des connaissances sur des thèmes généraux liés aux finances publiques avec la possibilité de se spécialiser dans d'autres filières dont entre autres: Fiscalité, Comptabilité, Gestion Budgétaire, Audit et Contrôle, Prévision et Analyse macroéconomiques.

Des missions d'assistance technique axées sur l'évaluation et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques de finances publiques ont été programmées et réalisées. Certaines missions ont cependant connu un ralentissement au cours du premier trimestre 2020 qui s'explique par les épisodes de troubles sociaux et les grèves, notamment dans le secteur de l'éducation. Les tensions politiques et sociales se sont davantage exacerbées par le cycle électoral, avec les élections législatives et référendaires tenues le 22 mars 2020 et la pandémie Covid-19.

6 ACTIVITÉS INTERNATIONALES DU MINISTRE

1- Mobilisation des ressources pour la riposte au Covid-19

2-Coopération monétaire sous régionale : ZMAO et CEDEAO

3-Assemblées des Gouverneurs du FMI, de la BM et d'Afreximbank

Au cours du premier semestre 2020, marqué par la pandémie de Covid-19 et les conséquences socio-économiques désastreuses, le programme d'activité internationale du Ministre de l'économie et des finances a été chargée de rencontres multiples. Celui-ci a principalement porté sur la mobilisation du financement de la riposte au covid-19 et l'organisation des dispositions pour la relance économique.

La synthèse réalisée dans cette section présente successivement les rencontres du Ministre de l'économie et des finances dans le cadre (i) de la mobilisation des ressources nécessaires pour la riposte contre la Covid-19 (ii), des programmes de coopération monétaire de la ZMAO et de la CEDEAO ; (iii) des Assemblées de printemps

des Institutions de Bretton Woods ; et (iv) l'Assemblée annuelle d'Afreximbank. En raison des restrictions visant à limiter la diffusion du Coronavirus, ces rencontres ont été réalisées en visioconférence.

- Mobilisation des ressources pour la riposte au Covid-19

Le Ministre de l'Economie et des Finances a initié avec ses collègues en charge des questions économiques et financières du pays, dont le Gouverneur de la BCRG, plusieurs démarches auprès des partenaires, bilatéraux et multilatéraux, pour obtenir l'annulation de la dette ou en différer le paiement du service au titre de l'exercice 2020, ainsi que pour la mobilisation des ressources nouvelles nécessaires au financement des mesures de ripostes à la pandémie de Covid-19.

Il a participé à deux réunions organisées par la Commission Économiques pour l'Afrique (CEA) sur la dette.

Ces rencontres ont été sollicitées par les envoyés spéciaux de l'Union Africaine contre le Covid-19, l'Africa Covid Task Force. Elles ont porté sur la suspension du service de la dette non commerciale accordée par les pays membres du Club de Paris, afin d'accroître les marges de manœuvre budgétaire pour lutter contre la pandémie. A chacune des occasions, le Ministre a salué l'initiative de suspension de la dette encouragée par le G20, tout en soutenant la position consensuelle africaine en faveur de l'annulation de la dette.

Il a également écrit à l'ensemble des partenaires multilatéraux, ainsi qu'à certains partenaires bilatéraux, pour solliciter le déclenchement en faveur de la Guinée de leurs instruments de riposte et d'atténuation des effets des chocs. Pour préparer la reprise, il a sollicité et obtenu le financement d'une étude sur les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire en Guinée. Cette étude a été finalisée en juin 2020.

Par ailleurs, le Ministre a conduit les négociations avec le FMI qui ont permis de convenir d'un nouveau cadre macro-budgétaire tenant compte des effets de la crise sanitaire sur les dépenses et les recettes publiques, ainsi que des implications associées aux mesures de riposte.

Les discussions avec le FMI ont pris acte de l'évolution probable des indicateurs de la Facilité Élargie de Crédit en cours pour accorder à la Guinée la Facilité de Crédit Rapide de Crédit d'environ US$ 148 millions.

- Coopération monétaire sous régionale : ZMAO et CEDEAO

Les pays membres de la seconde Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), dont la Guinée, jugent inconcevable la réforme surprise et unilatérale annoncée par le Président de la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA, en décembre 2019. Celle-ci inclut le changement de la dénomination CFA en Eco, l'arrêt du mécanisme de compte d'opération et le retrait des représentants français des instances de décision de l'UEMOA. La nouvelle monnaie aura un régime de change fixe et sera garantie par la France, à la demande des pays de l'UEMOA.

Depuis janvier 2020, trois sessions extraordinaires du Conseil de Convergence et une Conférence extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la ZMAO ont été conviées par l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) sur ces changements annoncés. Ces rencontres ont examiné les implications de cette réforme du CFA sur les programmes de coopération monétaire de la CEDEAO et de la ZMAO. Les

pays de la ZMAO contestent le caractère unilatéral de la réforme et les incohérences qu'elle présente par rapport aux décisions de la Conférence des Chef d'États et de Gouvernements de la CEDEAO.

A ces occasions, le Ministre a fait le point des démarches initiées par la Guinée qui présidait le Conseil de Convergence jusqu'en février 2020. Il a insisté sur la recherche de solutions qui conforteraient la cohésion dans l'espace de la CEDEAO. Spécifiquement, à l'occasion de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, la Guinée a précisé sa position de principe, à savoir : la constitution d'une union monétaire incluant les 15 Etats membres de la CEDEAO.

- Assemblées des Gouverneurs du FMI, de la BM et d'Afreximbank

En raison de la pandémie de Covid-19, les Assemblées de Gouverneurs des Institutions Financières Internationales ont été tenues en format virtuel. A ces occasions, les documents techniques et financiers de ces institutions ont été examinés et validés.

---

7 POINT SUR LES RÉFORMES

1- Encadre 1

2-Encadre 2

ENCADRE 1 : Une décennie de renforcement de la gestion des finances publiques en République de Guinée

L'exécution efficace des politiques de croissance et de développement exige une gouvernance vertueuse. Pour ce faire, une réforme d'envergure de la gestion des finances publiques a été amorcée depuis 2012 avec l'adoption d'une nouvelle loi organique relative aux lois de finances en juillet 2012 et promulguée au mois d'août de la même année.

Plusieurs textes d'application de la loi organique ont été publiés, parmi lesquels se distinguent (i) le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) de 2013, 'ii) le décret portant cadre de gouvernance des finances publiques de 2014 et (iii) la loi 056 sur la gouvernance des organismes publics.

Le nouveau régime juridique qui gouverne désormais la gestion des deniers publics en République de Guinée a pris en compte, d'une part, la responsabilisation accrue des acteurs par la réaffirmation du principe de la redevabilité et, d'autre part, de nouvelles problématiques liées notamment à la gestion des

investissements publics, à la soutenabilité des finances publiques et à la maitrise des risques budgétaires.

Ce cadre de gestion des finances publiques dont le Gouvernement s'est approprié dans sa stratégie de réformes doit donner des réponses satisfaisantes pour la mise en œuvre de ce nouveau paradigme de gestion publique.

Le Plan de Réformes des Finances Publiques (PREFIP) adopté par le gouvernement en 2014 s'est achevé en 2018 avec la conduite d'une vaste évaluation des performances du système de gestion des finances publiques basée sur les méthodologies PEFA1 (Public expenditure and financial accountability), PIMA2 (Public investments management assessment) et DEMPA3 (Debt management performance assessment).

L'exploitation et l'appropriation des conclusions de ces évaluations ont permis la préparation participative et l'adoption par le Gouvernement le 13 décembre 2018 d'un Plan de Réformes des Finances Publiques révisé couvrant la période 2019-2022.

Malgré des faiblesses dans les domaines de la comptabilité et du contrôle externe, le système des finances publiques a connu selon l'évaluation PEFA de 2018, des améliorations importantes qui sont constatées notamment dans le domaine de la transparence budgétaire.

Les évaluations PEFA de 2006 et 2013 avaient fait ressortir des faiblesses en termes de transparence et de contrôle du budget. La tendance observée en 2018 en utilisant la même méthodologie qui a servi à l'évaluation en 2013 est globalement positive. En effet, 5 indicateurs sur 6 ont enregistré des progrès à l'exception de celui sur la vérification externe dont les réformes sont en cours et tardent à produire leurs effets pour diverses contraintes observées en amont de la chaine des finances publiques.

Le cadre juridique et réglementaire des finances publiques a été rénové et s'aligne progressivement sur les standards internationaux.

L'application de ce nouveau référentiel qui a démarré connait cependant des retards dus aux conséquences du choc sanitaire de l'épidémie d'Ébola 2014-2015 et aux problèmes de capacités institutionnelles et structurelles et d'insuffisance de certains supports techniques qui n'ont pas pu être encore développés.

Dans plusieurs composantes de la chaine des finances publiques, les anciennes procédures et les nouvelles cohabitent créant ainsi des difficultés opérationnelles.

Depuis 2014, l'accent est mis sur la consolidation des fondamentaux de la gestion des finances publiques tout en introduisant à partir de 2016 la pluri-annualité des dépenses à travers la préparation du document de programmation budgétaire pluriannuel (DPBP) et des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) au niveau sectoriel, en vue de moderniser la préparation du budget annuel.

L'exécution budgétaire est progressivement enrichie par de nouveaux instruments (nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat, nomenclature des pièces justificatives…), et des manuels de procédures alignés sur le nouveau cadre légal.

Avec l'introduction progressive des perspectives pluriannuelles dans la

planification budgétaire, les progrès constatés apparaissent ainsi dans la plupart des aspects de la transparence budgétaire. Ces progrès sont observés au niveau de l'accès du public aux informations budgétaires, de la prévisibilité du budget, du contrôle de l'exécution du budget, et de la comptabilité et du reporting; suite à la transmission à l'Assemblée Nationale et à la publication des rapports d'exécution trimestriels depuis l'exercice 2017.

En revanche, un certain nombre de faiblesses constatées depuis 2013 persistent, en particulier la vérification externe malgré l'installation effective de la Cour des Comptes, l'audit interne, les opérations non rapportées au budget, le système de recouvrement des recettes, le suivi des arriérés des dépenses, l'unification de la trésorerie de l'Etat à travers l'effectivité du mécanisme du Compte unique du Trésor et la surveillance financière des établissements et entreprises publics.

1. *PEFA : Dépenses publiques et responsabilité financière ;*
2. *PIMA : Evaluation de la gestion des investissements publics ;*
3. *DEMPA ; Evaluation de la performance de la Gestion de la dette publique*

ENCADRE 2 : Etat d'avancement de la reforme des marchés publics en République de Guinée

Depuis septembre 2014, le gouvernement guinéen a procédé à la mise en œuvre du nouveau Code des Marchés Publics objet de la loi L/2012/020/CNT du 12 Octobre 2012 qui a introduit d'importantes modifications dans les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de services publics.

En dépit des avancées obtenues, le cadre institutionnel de la commande publique doit encore évoluer pour corriger certaines insuffisances du système, mises en lumière par le rapport d'audit externe des marchés publics de 2016 et relatives notamment à des lourdeurs dans la mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics. Une lecture comparative de notre schéma institutionnel de passation des marchés publics avec ceux des pays voisins permet de constater une différence fondamentale dans la composition des acteurs du cadre institutionnel : trois acteurs principaux (Autorités Contractantes, Organe de Contrôle des Procédures de Passation et Autorité de Régulation des Marchés Publics) dans les pays voisins, contre quatre intervenants en Guinée (Autorités contractantes, Organe de passation (DNMP), Organe de contrôle (l'ACGPMP) et Organe de régulation (l'ARMP)).

Partant de ce constat, la redéfinition du cadre institutionnel de la commande publique a été entreprise à travers la déconcentration totale de la passation au sein des Autorités contractantes. Dans cette perspective, le schéma retenu se présente ainsi :

i. Extraire du contrôle des procédures de passation l'ACGPMP et créer une Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics exclusivement chargée du contrôle des procédures de passation ;

ii. Confier l'intégralité de la mise en œuvre des procédures de passation des marchés

(élaboration des PPM, des dossiers de consultation, réception, ouverture et évaluation des offres) aux Autorités contractantes ;

iii. Maintenir l'Autorité de Régulation des marchés publics, telle qu'elle existe actuellement avec ses Attributions.

Imprimer une telle orientation à notre cadre institutionnel offre un double avantage.

Premièrement, faire passer les acteurs institutionnels de la commande publique de quatre à trois intervenants. Ce qui permettra de rapprocher notre système de ceux des autres pays de la sous-région reposant sur un trépied: les organes de passation, constitués par les services en charge des achats au sein des Autorités contractantes, l'organe de contrôle, constitué par une Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics, et une Autorité de Régulation, à savoir l'ARMP

Deuxièmement, la réduction du nombre d'intervenants, à travers le transfert de la passation au niveau des Autorités contractantes, induira une plus grande responsabilisation des ces dernières dans l'exécution de leur budget.

Dans sa mise en œuvre, cette évolution institutionnelle a été conduite en 2 phases, compte tenu des nombreuses implications juridiques et techniques :

·

· Phase 1 : adoption et promulgation en juillet 2018 de la nouvelle loi modificative sur les Marchés Publics et Délégation de Services Publics ;

·

· Phase 2 : révision du Code des Marchés Publics et de l'ensemble des textes d'application en vue de les mettre en parfaite adéquation avec le nouveau dispositif institutionnel.

La première phase a été réalisée. La phase 2 est pratiquement à son terme. A date, les textes ci-après ont été élaborés, validés, signés et approuvés :

·

· Décret D/333/PRG/SGG/ du 17 décembre 2019 portant Code des Marchés Publics ;

· Décret D/2020/030/PRG/SGG du 23 janvier 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics ;

· Décret D/2020/031/PRG/SGG du 23 janvier 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de Passation au sein des autorités contractantes ;

· Décret D/2020/078/PRG/SGG portant dispositions transitoires et d'application du décret D/333/PRG/SGG du 17 décembre 2019 relatif au Code des marchés publics ;

· Arrêté n° 1118/MEF/CAB/SGG du 10 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule de Passation des marchés publics et partenariats public privé au sein des autorités contractantes.

· Décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

· Décret portant sur les seuils de passation, de contrôle et d'approbation de marchés publics ;

· Décret portant sur l'Organe de Certification des Entreprises (OCE) ;

· Décret portant sur la Commission Défense et Sécurité.

EconomieFinancesGN

MEF_GN

mef.gov.gn

communication@mef.gov.gn

Infographe: Haba Pierre / Contact : 628 650 876 - Email : hpierre01@gmail.com

Ministère de l'Economie et des Finances

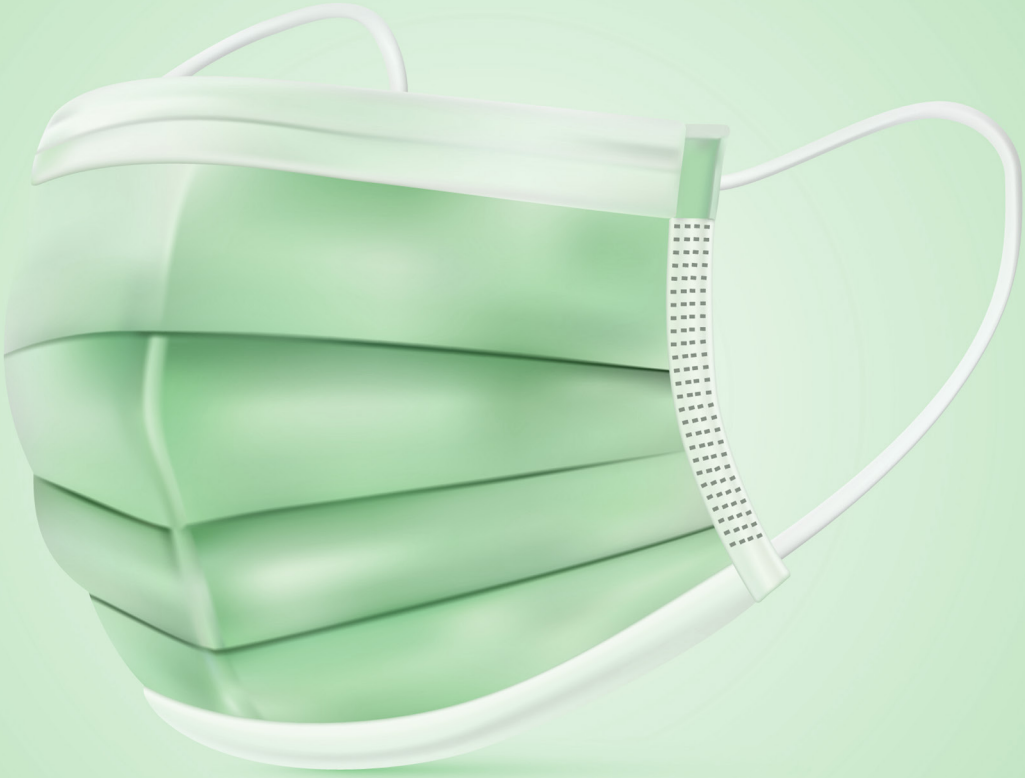

Respectons les Gestes barrières